

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

32^{ème} RALLYE REGIONAL DES BOUCLES DE SEINE/VILLE DE PONT-AUDEMER

ASA Boucles de Seine – Team Jacques Minard



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

L'ASA BOUCLES DE SEINE et le Club Automobile Jacques MINARD organisent le 32^{ème} RALLYE REGIONAL DES BOUCLES DE SEINE/VILLE DE PONT-AUDEMER le dimanche 13 octobre 2024, sous la Présidence de :

M. Pierre RAGUESPrésident de la Ligue de Sport Automobile de Normandie
M. Jean-Claude LEFORESTIERVice-Président de la Ligue et Référent F.F.S.A.
M. Martial SAUSSAYEPrésident de l'ASA Boucles de Seine
M. Alexis DARMOISMaire de PONT-AUDEMER

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :dès obtention du visa
Ouverture des engagements :dès parution du règlement
Clôture des engagements :Lundi 30 septembre 2024 à 0h
Parution du carnet d'itinéraire :le samedi 12 octobre 2024 de 8h30 à 16h
Au rez de chaussée de la Salle d'Armes, Place De Gaulle à PONT-AUDEMER
Dates et heures des reconnaissances :le samedi 12 octobre 2024 de 9h à 18h
Vérifications administratives :le samedi 12 octobre 2024 de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h30
aux heures de convocation, rez de chaussée de la Salle d'Armes, Place De Gaulle à PONT-AUDEMER
Vérifications techniques :le samedi 12 octobre 2024 de 10h15 à 12h45 et de 13h45 à 18h
Sous chapiteau Rue Augustin Hébert, à PONT-AUDEMER
Heure de mise en place du parc de départ :le samedi 12 octobre 2024, à partir de 10h30
Rue Augustin Hébert, cour intérieure du Collège Pierre et Marie Curie.
Parc fermé et gardé la nuit

Obligation de disposer sous chaque voiture une bâche étanche ou un carton.

Toute infraction à cette mesure leur sera opposable (frais de remise en état à leur charge)

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : le samedi 12 octobre 2024 à 17h30, salle d'Armes au 1^{er} étage
Publication des équipages admis au départ et
Publication des heures et ordres de départ :le samedi 12 octobre 2024 à 19h30
Lieu : **Affichage sur la porte d'entrée de la Salle d'Armes, Place De Gaulle à PONT-AUDEMER**
Briefing des pilotes :par écrit et remis lors des vérifications administratives
Publication des résultats partiels : le dimanche 13 octobre 2024 à la Salle d'Armes
Arrivée : le dimanche 13 octobre 2024, Rue Augustin Hébert (face au Collège Pierre et Marie Curie)
Mise en Parc Fermé des véhicules
Vérification finale : **Dimanche 13 octobre 2024, Garage AUTOFLO 24, rue du 8 mai 1945 à PONT-AUDEMER**
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
Publication des résultats du rallye : le Dimanche 13 octobre 2024, à l'issue du délai réglementaire
Remise des prix : **Le Dimanche 13 octobre 2024, sur podium Rue Augustin Hébert (face au Collège PMC)**
Podium d'arrivée : **Publication des 5 premiers du scratch et 1^{ère} pilote féminine**
La remise des prix suivra le podium 30 mn après l'affichage des résultats définitifs officiels.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine et le Team Jacques Minard en qualité d'organisateur administratif et technique, organisent le 32^{ème} Rallye Régional des Boucles de Seine / Ville de Pont-Audemer, le dimanche 13 octobre 2024

Le présent règlement a été enregistré :

- Par la Ligue du Sport Automobile de Normandie le **01/07/2024 sous le numéro 42**
- Par la FFSA sous le permis d'organiser **numéro 466 en date du 01/07/2024**

Comité d'Organisation

Présidents : Martial SAUSSAYE ASA BOUCLES DE SEINE et Michel RUMARE TEAM JACQUES MINARD

Secrétariat du Rallye : Salle d'Armes, Rez de chaussée, Place De Gaulle 27500 PONT-AUDEMER

Téléphone : **06.47.93.27.04**

Email : **katiadejong0214@gmail.com**

Permanence du Rallye : **Salle d'Armes, Place De Gaulle 27500 PONT-AUDEMER**

Samedi 12 octobre 2024 : **Salle d'Armes, Rez de chaussée de 10h à 12h et de 14h à 19h**

Dimanche 13 octobre 2024 : **Salle d'Armes, 1^{er} étage de 7h à 20h**

Organisateur technique

Nom : Michel RUMARE Président du Team Jacques Minard

Adresse : 2, Route des Anglais 27260 EPAIGNES

Email : teamjacquesminard@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Présidente du Collège des Commissaires Sportifs	Mme. Françoise MAWDSLEY	Licence 1303-1653
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M. Jacques DE LARIVIERE	Licence 1318-12643
	Mme. Annie CORDEL	Licence 1305-1568
Directeur de Course PC	M. Hubert VERGNORY	Licence1317-7092
Directrice de Course stagiaire Adjointe PC	Mme Catherine QUESNEL	Licence 1317-133279
Directeurs de Course administratif PC	M. François JARDIN	Licence 1303-20414
Directeur de Course Adjoint PC ES / 1.3.5.	M. Lucien VARANGLE	Licence 1307-36384
Directeur de Course Adjoint PC ES / 2.4.6	M. Alain OVIEVE	Licence 1318-196080
Adjoint à la Direction de Course délégués aux ES	M. Arno VIANDIER	Licence 1308-13368
Commissaire Technique responsable	M. Jacques SALENNE	Licence1306-18219
Commissaires Techniques adjoints	M. Jean-Michel DESSE	Licence 0116-5538
	M. Denis THUILLIER	Licence0112-1795
	M. Patrick GUILLEUX	Licence 1314-53401
	M. Francis BALLENGHIEN	Licence1303-5641
Médecin chef urgentiste	M. Hervé GALLOIS	Licence1317-332301
Médecin	M. Denis PETERS	
Chargés des relations avec les concurrents	M. Claude CHRISTEL	Licence 1303-9367
	Mme. Myriam MAWDSLEY	Licence 1303-11115
Référant FFSA Sécurité / Véhicule Autorité	M. Jean-Claude LEFORESTIER	Licence 1318-1756
Directeur de Course ES / 1.3.5.	M. Guillaume LEGRAND	Licence 1307-220796
Directeur de Course Adjoint ES / 1.3.5.	M. Sébastien DEUIL	Licence 1303-113016
Directeur de Course ES / 2.4.6	M. Jean-Michel GUEGAN	Licence 1318-08072
Directeur de Course Adjoint ES / 2.4.6.	M. Philippe MARTIN	Licence 1318 - 2787
Chargé des relations avec la presse	M. Denis MIRAIL	Licence 1311-35166
Chronométreurs Départ/Arrivée ES	M. Arnaud LEBAILLIF	Licence 1318-3346
	Mme. Agnès FERAY	Licence 1318-342509
	M. Cyril VALLEE	Licence 1201-123878
	Mme. Marina LETELLIER	Licence 1314-471073
	Mme. Katia DE JONG	Licence 1311-318382
	M. Gilles BLOCH	Licence 1318-39354
	M. Dominique RIVIERE (en attente)	Licence 1318-257520
Informatique/Temps/Classement	CHRONOLIVE (Stéphane)	
Speaker	M. Guy VALLOT	Licence 1311-40401

1.2P. ELIGIBILITE

Le 32^{ème} Rallye Régional des Boucles de Seine / Ville de Pont-Audemer compte pour :

- la COUPE de FRANCE des RALLYES 2025, Coeff.2
- compte pour le CHAMPIONNAT de la LIGUE de Normandie 2024

1.3P. VERIFICATIONS

La liste des heures de convocation aux vérifications administratives sera accessible sur le site de l'épreuve : www.asabouclesdeseine.org/rallye-des-boucles-de-seine le jeudi 10 octobre 2024.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne licenciée qui désire participer au 32^{ème} Rallye des Boucles de Seine / Ville de Pont-Audemer doit adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 30 septembre 2024 (cachet de la poste faisant foi), accompagnée impérativement du règlement par chèque à l'ordre du Team Jacques Minard (les chèques seront déposés le lendemain de l'épreuve).

Katia DE JONG Tél : 06.47.93.27.04	2, Impasse Lucienne Maes 14590 - MOYAUX Email : katiadejong0214@gmail.com
---------------------------------------	---

Pré-engagement autorisé par mail avec tous les documents demandés dans l'Article 3.1.12P avec confirmation obligatoire sous 5 jours par courrier, accompagné du montant de l'engagement pour être enregistré dans la liste des engagés.

Paiement possible par virement bancaire en demandant le RIB au Team Jacques Minard.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 135 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 620 €

Les droits d'engagement seront remboursés si le forfait est enregistré par écrit (courrier ou mail) au secrétariat, au plus tard le jeudi 10 octobre 2024.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement, faute de quoi elle sera placée sur liste d'attente. (**Si règlement en espèces, le chèque d'engagement vous sera rendu aux vérifications administratives.**)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée à : rue de Gaillon, chemin de la Crosse et rue Berthelot jusqu'à Impasse des Mésanges : du samedi 12 octobre de 9h au dimanche 13 octobre à 20 h. – **Un sens unique sera établi.**

Les assistances seront placées par les organisateurs.

Les emplacements seront limités pour les véhicules d'assistances.

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ, de prendre en charge l'enlèvement de ses déchets lorsqu'il quitte le parc d'assistance.

Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (*frais de remise en état à leur charge*).

ASA Boucles de Seine, Président M. Martial SAUSSAYE – [mail. msaussaye@wanadoo.fr](mailto:m.saussaye@wanadoo.fr) - asabouclesdeseine@orange.fr

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité **collective obligatoire <RAGUES>** devra être apposée **à l'emplacement de la plaque d'immatriculation avant du véhicule** (emplacement réservé exclusivement à l'Organisateur) et les publicités facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 32^{ème} Rallye Boucles de Seine/ ville de Pont-Audemer représente un parcours de **135.700** km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. - Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,900 km. Les épreuves spéciales sont **E.S. 1-3-5** : longueur de 8.100 km - **E.S. 2-4-6** : longueur de 5.200 km L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "Timing"

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3. Les reconnaissances auront lieu le : Samedi 12 Octobre 2024 de 9h à 18h.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

10.1P - REMISE PRIX TRADITIONNELLE

L'absence d'un concurrent à la remise des prix non excusé auprès de l'organisateur administratif lui fera perdre le bénéfice de ses primes et/ou coupe.

A la remise des prix habituelle (tableau ci-dessous), s'ajoute la **prime Kilométrique** et les **primes Exceptionnelles à la classe (page suivante)**.

Répartition des primes en fonction du classement scratch et des classes					
Classement scratch :	1 ^{er} : 310€	2 ^{ème} : 275€	3 ^{ème} : 250€	4 ^{ème} : 230€	5 ^{ème} : 210€
Classement par classes	de 4 à 9	10 à 15	16 et plus		
1 ^{er}	310€	310€	310€		
2 ^{ème}	120€	130€	150€		
3 ^{ème}	70€	110€	120€		
4 ^{ème}			70€		
Classe de 1 à 3 partants (50%)	155€				

Classement pilotes féminines : 1^{ère} : 100€ + coupe – 2^{ème} : 90€ + coupe

ASA Boucles de Seine, Président M. Martial SAUSSAYE – [mail. msaussaye@wanadoo.fr](mailto:msaussaye@wanadoo.fr) - asabouclesdeseine@orange.fr

10.2P - CLASSEMENT PAR CLASSES

Les 34 classes seront récompensés sans regroupement comme ci-dessous.

CLASSES :

10.1.2P – Classement par classes. -

Les 34 classes suivantes seront récompensées :

N1 - N2 - N2Série - N3 - N4

F211 - F212 - F 213 - F214 - F215

A5 - A5K - A6 - A6K - A7 - A7K - A7S - A8

R1 - R2 - R2J - R3 - R4 - R5/Rally2 - Rally2 kit - Rally3 - Rally4 - Rally5

RGT/FRGT - GT+ - GT10 - GT9

FR1C - FR2

Ces primes seront adressées par voie postale, sous quinze jours après l'épreuve.

10.3P – PRIME KILOMETRIQUE

Un remboursement de 50 € sera appliqué au concurrent pilote figurant sur la liste des partants, si celui-ci a effectué 200 km ou plus (pour un aller) de son lieu de domicile à Pont-Audemer.

En aucun cas cette somme ne doit être déduite du montant de l'engagement.

Cette prime sera adressée par voie postale sous quinze jours après l'épreuve.

10.4P - PRIME EXCEPTIONNELLE à TOUTES LES CLASSES

(Voir ci-dessous)

Cette prime sera adressée par voie postale sous quinze jours après l'épreuve.

10.5P - COMMISSAIRES

Dépôt obligatoire du matériel par le commissaire en poste au POINT STOP.

1 chèque de 20€ sera remis à tout commissaire licencié B, C ou chef de poste A par le responsable des commissaires de l' E.S. (Signature obligatoire du listing de présence le matin de l'épreuve par le commissaire en personne, au responsable des commissaires de chaque E.S.)

PRIMES EXCEPTIONNELLES - CES PRIMES S'AJOUTENT EN COMPLEMENT DE LA REMISE DES PRIX HABITUELLE sur la base du règlement ci-dessus :

- REPARTITION -

Attribué au 1 ^{er} de classe		de 3 à 5 partants	6 partants et plus
1^{ère} BOUCLE	addition de temps 1^{ère} et 2^{ème} spéciale	15€	30€
2^{ème} BOUCLE	addition des temps 3^{ème} et 4^{ème} spéciale	15€	30€
3^{ème} BOUCLE	addition des temps 5^{ème} et 6^{ème} spéciale	15€	30€

Le vainqueur de la 1^{ère} boucle n'est pas obligatoirement celui de la 2^{ème} ou de la 3^{ème} boucle même si il gagne le classement final.

Les primes sont attribuées seulement si le concurrent figure dans le classement final.

Le concurrent qui gagne toutes les classes (+ 6 partants) peut repartir avec 310 € + 90 € minimum.